



PV de la COMMISSION de SURVEILLANCE des OPÉRATIONS ÉLECTORALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du DISTRICT du 11 septembre 2020 - à 19 h 30 à l'Espace La Maillette – Rue des Vénètes, 56500 Locminé

Présidence : Michel CARIO

Membres présents : MM. Michel GAREL – Michel PASCO - Michel LEMAÎTRE – Joël LE BOT – Michel PERRIGAUD

Suite à la mission confiée par le Comité de Direction du District de Football du Morbihan, la Commission de surveillance s'est réunie :

- le 18 août 2020 à 19 h
- au siège du District de Football du Morbihan à LORIENT

afin de statuer sur la régularité du dossier concernant les candidatures comme membres du prochain Comité de Direction.

La commission :

après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier :

Contrôle les éléments suivants :

- Une liste (comportant 18 personnes) est parvenue au Secrétariat du District dans les délais impartis (11 août 2020) et sous la forme imposée (LR)
- Que sur cette liste, les familles obligatoires sont bien indiquées et représentées :
 - le représentant des arbitres
 - le représentant des éducateurs
 - Une femme
 - le médecin
- que le contrôle de la régularité de la licence des candidats a été effectué ce jour et aucune anomalie n'est constatée.
- Que les différents documents à produire par les candidats (fiche individuelle de non-condamnation, copie de la pièce d'identité ...) l'ont été.
- Que tous les clubs d'appartenance des candidats sont bien à jour financièrement auprès du District.

Auparavant, la CSOE ne pouvait donner qu'un avis, la Comité de Direction était le seul compétent pour prendre la décision d'accepter ou refuser une candidature.



Désormais, la CSOE se prononce elle-même sur la recevabilité des candidatures et rend une véritable décision, prise en premier et dernier ressort (le Comité de Direction n'intervient plus)

En conséquence, la CSOE VALIDE la recevabilité de la seule liste présentée par M. Lionel DAGORNE pour l'élection au Comité de Direction du District.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS de DISTRICT à l'AG de LIGUE

Concernant l'élection de ses représentants, le COMEX du District a décidé lors de sa dernière réunion que ceux-ci seraient les Présidents des clubs (ou son représentant) des clubs ayant terminé à la 1ère place de leur championnat respectif (D1 – D2 -voir D3) à l'issue de la saison 2019 – 2020 (20 postes à pourvoir)

La CSOE prend **ACTE** de cette décision mais en l'absence de document permettant d'identifier ces personnes, ne peut prendre position sur la formule retenue.

Cette formule est retenue depuis de nombreuses années et n'a jamais soulevé la moindre objection.

Ces représentants sont désignés pour la seule saison 2020 – 2021 et leur désignation devra être renouvelée à chaque saison de la mandature.

Les coordonnées (noms et adresses) des représentants seront à communiquer à la Ligue dans les 10 jours suivant l'AG District afin de préparer la liste des délégués appelés à siéger à son A.G.

DEROULEMENT de l'ASSEMBLEE

ASSEMBLÉES GENERALES du 11 septembre 2020

La mission de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) à uniquement une mission de surveillance du bon déroulement des élections après avoir validé la régularité du dépôt des candidatures.

POINTAGE des CLUBS

1 équipe de 8 personnes + 1 responsable de l'équipe pour s'assurer de la présence des Présidents de club ou du dirigeant de celui-ci avec le pouvoir du Président.

A produire : licence dirigeant, CNI, permis de conduire ou toute autre pièces officielle justificative.

1 ordinateur portable sera mis à disposition de la CSOE (avec Foot 2000) dans le cas où une recherche serait nécessaire



L'AG étant programmée à 19 h 30, les bureaux de pointage seront ouverts à 18 h 30

Un battement de 15 minutes sera toléré pour l'enregistrement des présents : clôture à : 19 h 45

Le responsable de l'équipe de pointage collationnera le nombre de clubs présents et le nombre de voix qu'ils représentent.

QUORUM

1/3 des clubs inscrits :

1/3 des voix des clubs inscrits :

La CSOE indiquera, compte tenu de ces éléments, si les assemblées générale ordinaire, financière et électorale peuvent se dérouler conformément aux statuts.

Les chiffres seront annoncés par le Secrétaire Général sur communication de la CSOE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ouverture par le Président du District, du représentant de la municipalité ou de toute autre personnalité puis, suivant l'ordre du jour qui a été communiqué aux clubs.

ASSEMBLÉE FINANCIÈRE

Chiffres et documents développés par le Trésorier Général et la Commissaires aux comptes

PRÉSENTATION des CANDIDATS

La CSOE souhaiterait, si une présentation physique des candidats n'est pas prévue, que la liste de ceux-ci, établie dans l'ordre d'établissement de la liste, avec indication de leur club d'appartenance dans un souci de transparence, soit diffusée sur écran avance le vote de l'assemblée.

ASSEMBLÉE ÉLECTIVE

L'ouverture devra être faite, soit par un membre du dernier Comité de Direction ne se représentant pas soit par le Responsable administratif du District.

Le responsable administratif du District définira les procédures du vote (liste bloquée) à bulletin secret, et l'organisation du dépôt des bulletins de vote dans les urnes prévues à cet effet qui pourraient être installées à proximité d'un ou deux isolements pourront être utilisés ou pas)



La CSOE propose en effet que, dans le cadre à respecter des gestes barrières et en fonction des dispositions qui seront définies par la municipalité, la non circulation des urnes (qui pourraient nécessiter une désinfection à chaque transmission) mais un déplacement par groupe limité des votants

Les clubs disposeront de bulletins de vote de couleur différente en fonction du nombre de voies dont dispose chaque club

DÉPOUILLEMENT

A effectuer (sous contrôle de la CSOE) par l'équipe ayant pointé les clubs présents avant les AG

La collation des résultats sera effectuée dans les mêmes conditions que pour définir le quorum nécessaire à la tenue des assemblées ;

Les résultats seront prononcés verbalement à l'assemblée par le Président de la CSOE ou par le Responsable Administratif du District.

ÉLECTION des REPRÉSENTANTS de DISTRICT à l'AG de LIGUE

Celle-ci ne pourra se faire qu'une fois les résultats de l'élection du nouveau Comité de Direction élu.

Le comité de Direction du District a officialisé lors de sa dernière réunion le principe de retenir pour cette représentation les Présidents (ou son représentant) des différents groupes ayant terminé 1^{er} de leur championnat à l'issue de la dernière saison (D1 – D2 - D3) (20 clubs seront concernés)

L'option 2 des procédures de la FFF pour la désignation des représentants (Clubs de Ligue + délégation clubs de District) cette procédure devra donc être renouvelée chaque année de la mandature.

Aucun nom de clubs n'ayant été annoncé, le principe sera à voter en AG électorale

Procédure à proposer:

- Vote à bulletin secret ou à main levée (à demander à l'assistance) Si une seule personne réclamait un vote à bulletin secret, il sera nécessaire de prévoir des bulletins de vote

(La procédure FFF prévoit un vote plurinominal majoritaire à 2 tours)

Ces dispositions peuvent-elles être inscrites dans les statuts ?

PUBLICATION du PV des ASSEMBLÉES

Un PV sera établi par la CSOE quant au déroulement des élections.



« Morbihan, foot gagnant ! »

Le PV des différentes assemblées sera établi par le Secrétaire Général du District, et mis en ligne sur le site du District

Le composition du nouveau comité directeur sera également à diffuser sur site à titre de communiqué officiel.

Fait à LORIENT le 20 août 2020

Le Président de la Commission
Michel CARIO

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80